



Interpellation

Déposé le 17.03.15

Scanné le

15-INT-364

Pas d'entrepôt, pas de train ; pas de train, pas de meilleurs transports publics

Deux objectifs fédéraux s'entrechoquent et empêchent un projet d'intérêt public majeur pour le canton et le district de Nyon de se réaliser. D'un côté la Confédération a débloqué des fonds pour développer les transports publics, dont la ligne ferroviaire Nyon – St-Cergue – Morez (NSTCM), avec un passage à une cadence au quart d'heure fin 2015 ; de l'autre, la stricte application de la LAT par les services de la Confédération empêche et retarde ce même projet.

En effet, afin de palier à l'augmentation du nombre de passagers sur la ligne du NSTCM et d'en améliorer la desserte, le passage au quart d'heure est nécessaire. Pour ce faire, la compagnie de chemin de fer doit se doter de quatre nouvelles rames et d'un entrepôt pour les accueillir et les entretenir.

Ensuite de longues études de faisabilité, l'entreprise NSTCM a mis à l'enquête, en 2013 déjà, un projet de dépôt sur un terrain situé sur la commune de Trélex. Face au refus des autorités de leur allouer l'autorisation, les responsables de la société du chemin de fer se sont mis à la recherche d'une surface d'assolement afin de compenser le passage du terrain convoité de zone agricole en zone spéciale, sans succès.

Afin d'accueillir dans de bonnes conditions la première rame qui lui a été livrée il y a quelques jours, la société NSTCM a développé une solution temporaire dans son actuel dépôt du quartier des Plantaz à Nyon. Cette situation n'est pas sans causer certains dommages collatéraux. En effet, cette parcelle est située au cœur de la ville et tant que le NSTCM y est présent, aucun autre projet, notamment de logement, ne peut y être envisagé.

Très tardivement dans le processus d'examen du dossier, le Service de développement territorial (SDT) a fait savoir à la compagnie NSTCM que le canton pouvait prendre sur sa marge de surface d'assolement, le projet étant d'intérêt régional et cantonal. Néanmoins, il semblerait que le SDT ait tardé à indiquer au chemin de fer NSTCM quels étaient les éléments nécessaires afin que ce service puisse se déterminer sur la possibilité de compenser avec la réserve cantonale. De plus, alors que la commune de Trélex et le NSTCM ont pu démontrer au SDT, depuis plusieurs mois déjà, la nécessité d'obtenir une telle compensation, le département tarde à se prononcer. La réalisation du projet en est retardée d'autant et la presse romande s'en est déjà fait l'écho.

Deux ans donc que le projet est à l'étude par les services de la Confédération et du Canton. Deux ans que le projet est au point mort. Concrètement, si une solution n'est pas rapidement trouvée afin que cet entrepôt puisse être construit, c'est l'entrée en vigueur de la cadence au quart d'heure qui pourrait être retardée.

Forts des constats précités, les député-e-s soussigné-e-s adressent les questions suivantes au Conseil d'Etat et le remercie d'ores et déjà pour ses réponses :

- Est-ce que le Conseil d'Etat a entrepris toutes les démarches nécessaires auprès des services de la Confédération afin de faire entendre l'intérêt public existant de la société NSTCM à la construction de cet entrepôt ?
- Si oui, pense-t-il obtenir de l'Office fédéral compétent une exception, afin que le renforcement de la desserte sur cette ligne voulu par la Confédération soit réalisé ?
- La voie la plus probante pour la réalisation de cet ouvrage étant l'octroi par le SDT d'une compensation dans les réserves cantonales de surface d'assolement, pour quels motifs, alors que le projet est à l'enquête depuis 2013, le service précité a tardé à indiquer au NSTCM les éléments qui lui étaient nécessaires pour se déterminer sur l'octroi d'une telle compensation ?
- Au vu de la situation d'urgence dans laquelle se trouve actuellement le NSTCM qui s'est vu livrer sa première rame il y a quelques jours, est-ce que le SDT entend instruire ce dossier en priorité et prendre les mesures nécessaires ?

Souhaite développer

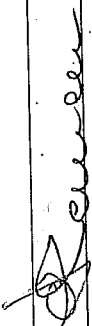
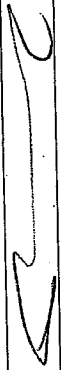
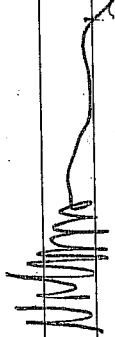
Nyon, le 17 mars 2015

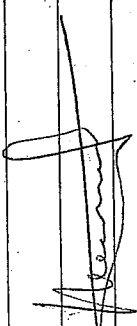
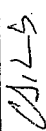
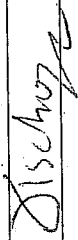
Jessica JACCOUD

Liste des députés signataires – état au 26 août 2014

Aellen Catherine	Chappuis Laurent	Eggenberger Julien
Ansermet Jacques	Cherbuin Amélie	Ehrwein Nihan Céline
Apothélos Stéphanie	Chevalley Christine	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre-Alain
Aubert Mireille	Chollet Jean-Marc	Ferrari Yves
Baehler Bech Anne	Christen Jérôme	Freymond Cantone Fabienne
Ballif Laurent	Christin Dominique-Ella	Gander Hugues
Bendahan Samuel	Collet Michel	Genton Jean-Marc
Berthoud Alexandre	Cornamusaz Philippe	Germain Philippe
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Glauser Alice
Blanc Mathieu	Cretegnny Gérald	Glauser Nicolas
Bolay Guy-Philippe	Cretegnny Laurence	Golaz Olivier
Bonny Dominique-Richard	Crottaz Brigitte	Grandjean Pierre
Borloz Frédéric	De Montmollin Martial	Grobéty Philippe
Bory Marc-André	Debluè François	Guignard Pierre
Bovay Alain	Démétriades Alexandre	Haldy Jacques
Brélaz Daniel	Desmeules Michel	Haury Jacques-André
Brélaz François	Despot Fabienne	Hurni Véronique
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory	Induni Valérie
Buffat Michaël	Divorne Didier	Jaccoud Jessica
Butera Sonya	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Cachin Jean-François	Ducommun Philippe	Jaquier Rémy
Calpini Christa	Dupontet Aline	Jobin Philippe
Capt Gloria	Durussel José	Jungclaus Delarze Suzanne
Chapalay Albert	Duvoisin Ginette	Kappeler Hans Rudolf

Liste des députés signataires – état au 26 août 2014

Kernen Olivier	
Kunze Christian	
Labouchère Catherine	
Lachat Patricia	
Luisier Christelle	
Mahaim Raphaël	
Maillefer Denis-Olivier	
Manzini Pascale	
Marion Axel	
Martin Josée	
Mattenberger Nicolas	
Matter Claude	
Mayor Olivier	
Meienberger Daniel	
Meldem Martine	
Melly Serge	
Meyer Roxanne	
Miéville Laurent	
Miéville Michel	
Modoux Philippe	
Mojon Gérard	
Montangero Stéphane	
Mossi Michele	
Neiryneck Jacques	
Neyroud Maurice	

Nicolet Jacques	
Nicolet Jean-Marc	
Oran Marc	
Papilloud Anne	
Payot François	
Pernoud Pierre-André	
Perrin Jacques	
Pidoux Jean-Yves	
Pillonel Cédric	
Podio Sylvie	
Probst Delphine	
Randin Philippe	
Rapaz Pierre-Yves	
Ravenel Yves	
Renaud Michel	
Rey-Marion Aliette	
Rezso Stéphane	
Richard Claire	
Riesen Werner	
Rochat Nicolas	
Romano Myriam	
Roulet Catherine	
Roulet-Grin Pierrette	
Rubattel Denis	
Ruch Daniel	
Rydlo Alexandre	
Schaller Graziella	
Schobinger Bastien	
Schwaar Valérie	
Schwab Claude	
Sonnay Eric	
Sordet Jean-Marc	
Surer Jean-Marie	
Thuillard Jean-François	
Tosato Oscar	
Treboux Maurice	
Trolliet Daniel	
Tschopp Jean	
Uffer Filip	
Venizelos Vassilis	
Voiblet Claude-Alain	
Volet Pierre	
Vuarnoz Annick	
Vuillemin Philippe	
Weber-Jobé Monique	
Wehrli Laurent	
Wüthrich Andreas	
Wyssa Claudine	
Yersin Jean-Robert	
Züger Eric	